

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0662 du 07/07/2014

Arrêté du 6 mai 2014

ARRETE PORTANT RADIATION D'UN CADRE DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte radiation d'un cadre de la Direction générale des finances publiques

Date d'application : 01/05/2014

DOCUMENT À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION D'UN CADRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION D'UN CADRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté	portant radiation d'un cadre de la Direction générale des Finances publiques
---------------	--

LE SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU BUDGET

- VU La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU Le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- VU Le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions, notamment ses articles 14 et suivants ;
- VU L'arrêté du 7 mars 2013 portant maintien en disponibilité pour convenances personnelles de M. Bernard Vignoles ;
- VU La demande de démission de l'intéressé en date du 25 avril 2014.

ARRÊTE :

Article premier : M. Bernard VIGNOLES, administrateur des finances publiques adjoint de 4^{ème} échelon avec une date de prise de rang au 17/08/2011, est radié des cadres de la Direction générale des Finances publiques, au terme de sa disponibilité pour convenances personnelles, à compter du 1^{er} mai 2014.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 6 MAI 2014
POUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DU BUDGET,
ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

CÉLINE CASTELEYN

